ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

mutuelles

Question écrite n° 122868

Texte de la question

M. Louis Cosyns appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique sur l'opposition de la mutuelle nationale des hospitaliers du Cher à la circulaire DHOS/P1/2007/70 du 19 février 2007 relative à la régularisation des relations entre les établissements publics de santé et les mutuelles de leurs agents. Les représentants de la MNH estiment que la circulaire a été prise alors que n'est pas encore paru le décret qui doit permettre, conformément à l'article 39 de la loi du 2 février 2007, de préciser les règles de contribution de l'employeur public à la protection sociale complémentaire des fonctionnaires. Les mutuelles hospitalières et les organisations syndicales souhaitent rappeler le rôle important du correspondant car sa fonction sociale n'est nullement prise en compte par la circulaire. Or, ce rôle est essentiel au niveau de l'établissement pour apporter des réponses aux questions posées par les hospitaliers sur la prise en charge des prestations particulières ainsi que les conseiller et leur permettre de faire valoir la plénitude de leurs droits vis-à-vis de la mutuelle, notamment lorsque la situation sort du cadre standard des remboursements au titre du régime complémentaire. Ainsi, le rôle du correspondant apparaît indispensable pour assurer un service mutualiste de proximité au profit du personnel, dans le domaine technique de la couverture complémentaire, mais aussi dans le domaine social et relationnel. Il lui demande par conséquent de bien vouloir lui indiquer s'il entend repousser la date d'application de la circulaire concernée, à une date postérieure à la parution du décret.

Données clés

Auteur : M. Louis Cosyns
Circonscription : Cher (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 122868
Rubrique : Économie sociale
Ministère interrogé : fonction publique
Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 mai 2007, page 4231